



COOP LOGEMENT 1%

N° ENTREPRISE [ \_\_\_\_\_ ]

# L'AIDE MOBILI-PASS<sup>®</sup>

**NOM :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RETOURNER DANS LE DÉLAI DE  
RIGUEUR DE SIX MOIS MAXIMUM À COMPTER DE LA DATE  
D'EMBAUCHE OU DE MUTATION À :**

**COOP-LOGEMENT – SERVICE DES PRÊTS  
17 AVENUE DES GENETTES  
94106 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX  
Téléphone : 01 43 97 64 64 – Télécopie : 01 43 97 64 50**

## LOI 78-17 DU 6 JANVIER 1978

LES REPONSES AU PRESENT FORMULAIRE, SONT OBLIGATOIRES. LA NON-REPOSE POUVANT ENTRAÎNER LE REFUS DE L'AIDE DEMANDEE. LES INFORMATIONS RECUEILLIES NE SERONT UTILISEES ET NE FERONT L'OBJET DE COMMUNICATION EXTERIEURE QUE POUR LES SEULES NECESSITES DE LA GESTION OU POUR SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS LEGALES OU REGLEMENTAIRES, ET SERONT NOTAMMENT TRANSMISES A L'UESL ET A L'ANPEEC. ELLES POURRONT DONNER LIEU A L'EXERCICE DU DROIT D'ACCES DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978, RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES.

# BENEFCIAIRE DE L'AIDE

## SALARIE EN MOBILITE PROFESSIONNELLE

M.  Mme  Mlle

Nom

Nom de jeune fille

Prénoms

Né(e) le  à

**Conjoint** M.  Mme  Mlle

Nom

Nom de jeune fille

Prénoms

Né(e) le  à

## SITUATION FAMILIALE :

Célibataire  Marié  PACS  Union libre

Séparé  Divorcé  Veuf

Nombre d'enfants à charge :

## ADRESSE :

### Ancien domicile

CP  Localité

Jusqu'au

Propriétaire  Locataire



Distance entre les deux adresses environ

### Nouveau domicile

CP  Localité

A partir du

Propriétaire  Locataire



Km

## EMPLOYEUR (S) :

### Ancienne affectation

Nom

Adresse

CP  Localité

Jusqu'au

Date de prise d'effet de la mobilité professionnelle

### Nouvelle affectation

Nom

Adresse

CP  Localité

A partir du

## MOTIF DU CHANGEMENT DE LIEU DE TRAVAIL

Mutation

Embauche

## NATURE DES DEPENSES

### DOUBLE CHARGE DE LOGEMENT (RELATIVES A DES PERIODES IDENTIQUES)

- Loyer et charges locatives mensuels sur le site de départ \_\_\_\_\_
- Loyer et charges locatives mensuels sur le site d'accueil \_\_\_\_\_

### DEPENSES ENGENDREES POUR LE LOGEMENT SUR LE SITE DE DEPART

- Frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement \_\_\_\_\_
- Frais et émoluments de notaire (sauf trésor public et taxes) \_\_\_\_\_
- Frais de mainlevée d'hypothèque \_\_\_\_\_
- Indemnités de remboursement anticipé des prêts immobiliers consécutif à la vente du logement \_\_\_\_\_
- Intérêts intercalaires des prêts relais \_\_\_\_\_

TOTAL

### DEPENSES ENGENDREES POUR LE LOGEMENT SUR LE SITE D'ACCUEIL

- Frais d'agence pour la recherche d'un logement \_\_\_\_\_
- Frais d'établissement de contrat de bail \_\_\_\_\_
- Frais et émoluments de notaire (sauf trésor public et taxes) \_\_\_\_\_
- Frais de montage du dossier financier pour l'acquisition du logement \_\_\_\_\_
- Charges d'emprunts correspondantes \_\_\_\_\_
- Frais d'assistance à l'installation dans le logement facturés par une Société spécialisée dans la mobilité au titre des prestations d'accompagnement et d'aide à l'installation (à l'exclusion des frais de raccordement aux réseaux, location de véhicules, péages autoroutiers, billets de transport, notes d'hôtellerie, frais de déménagement...) \_\_\_\_\_

TOTAL

## EVENTUELLEMENT, AIDE DEJA RECUE

Nom du (des) CIL/CCI \_\_\_\_\_

Montant total de l'aide \_\_\_\_\_

Nature des dépenses couvertes

---

---

---



COOP LOGEMENT 1%

## SUBVENTION AIDE MOBILI-PASS® MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE L'AIDE ET VERSEMENT DES FONDS

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

MONTANT DE L'AIDE SOLLICITÉE : \_\_\_\_\_ euros

**EN CAS DE DEMANDE SUPÉRIEURE A 1.600 EUROS  
L'ACCORD INDISPENSABLE DE L'EMPLOYEUR EST A COMPLÉTER (voir modèle)**

### CONSTITUTION DU DOSSIER

**La demande d'aide MOBILI-PASS® est à retourner à COOP-LOGEMENT dans un délai de rigueur de six mois maximum à compter de la date d'embauche ou de mutation.**

**Passé ce délai toute demande est irrecevable et rejetée.**

Les pièces justificatives relatives aux dépenses engagées peuvent, quant à elles, être fournies au fur et à mesure de leur obtention (quittances de loyers pour la double charge de logement notamment).

### CONDITIONS DE VERSEMENT DES FONDS

**Le bénéficiaire dispose de neuf mois à compter de la signature de la convention matérialisant l'octroi de l'aide pour demander le versement de la subvention.**

Passé ce délai, le montant de la subvention est ramené à celui afférent aux dépenses justifiées.

**Les fonds sont débloqués sur présentation des justificatifs exclusivement originaux (conservés par COOP-LOGEMENT) des dépenses pouvant être remboursées au titre de l'aide MOBILI-PASS®.**

**A DÉFAUT DES JUSTIFICATIFS ORIGINAUX L'AIDE NE PEUT ÊTRE ACCORDÉE.**

### ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Le soussigné certifie sur l'honneur qu'il n'a ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL/CCI, ni obtenu une AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme. Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® devraient être immédiatement remboursées à COOP-LOGEMENT sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

COOP-LOGEMENT se réserve en outre le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

**Le Demandeur**

**Date et signature**

(précédé de la mention "lu et approuvé")

### MONTANT DE LA SUBVENTION RÉELLEMENT DÉBLOQUÉE SUR JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES

Date et cachet de COOP-LOGEMENT

DATES	MONTANTS
<b>TOTAL</b>	



## COOP LOGEMENT 1%

**ACCORD DE L'EMPLOYEUR  
POUR L'OCTROI D'UNE AIDE MOBILI-PASS® A HAUTEUR  
MAXIMUM DE 3.200 €**

Je soussigné \_\_\_\_\_

agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Raison sociale de l'entreprise <sup>(1)</sup>	
Adresse	_____
	_____
	_____
Téléphone	

atteste que l'entreprise est d'accord pour qu'une AIDE MOBILI-PASS® soit accordée

à (2) : \_\_\_\_\_

en raison de :

sa mutation au sein de l'entreprise

son embauche dans l'entreprise

à hauteur d'un montant maximum de **3.200** euros

Je certifie que cet accord est donné dans le respect des conditions d'information des règles d'utilisation du 1 % Logement auprès des représentants du personnel (3)

A \_\_\_\_\_

Signature de l'employeur  
et cachet de l'entreprise

Le, \_\_\_\_\_

(1) Entreprise assujettie au 1 % Logement en application de l'article L 313-1 du CCH

(2) Nom et adresse du bénéficiaire

(3) Comité d'Entreprise et au sein de ce Comité, Commission d'Information et d'Aide au Logement prévue par la loi du 31 mai 1976 pour les entreprises de plus de trois cents salariés

**Cette attestation est la seule qui sera délivrée à l'intéressé pour l'obtention de l'AIDE MOBILI-PASS®.**

# **JUSTIFICATIFS A PRODUIRE (selon le cas)**

- Copie de la (ou des) carte nationale d'identité ou du livret de famille
- Copie du contrat de travail
- Attestation de l'employeur du demandeur précisant la mutation du précédent au nouveau lieu de travail, indiquant formellement le lieu de travail  
ou  
Attestation d'embauche précisant formellement le lieu de travail

## **1. DOUBLE CHARGE DE LOGEMENT**

Pour les locataires :

- exemplaire du bail du ou des logements loués
- quittances de loyer du ou des logements loués pour la période concernée

Pour les propriétaires :

- titre de propriété ou attestation du notaire
- le cas échéant, attestation de paiement de charges de copropriété
- le cas échéant, avis d'imposition relative à la taxe foncière.

## **2. DÉPENSES ENGENDRÉES SUR LE SITE DE DÉPART**

- factures relatives aux frais d'agence
- notes de frais et émoluments de notaire (sauf trésor public et taxes)
- attestation des organismes prêteurs mentionnant le montant de l'indemnité de remboursement anticipé des prêts immobiliers relatif à la vente du logement
- attestation des organismes prêteurs récapitulant le montant des intérêts des prêts relais et mentionnant les échéances concernées.

## **3. DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ARRIVÉE SUR LE SITE D'ACCUEIL**

- factures relatives aux frais d'agence pour la recherche d'un logement locatif ou en accession (1)
- notes de frais et émoluments de notaire (sauf trésor public et taxes)
- factures des frais de constitution de dossier financier pour l'acquisition d'un logement
- factures de frais correspondant aux emprunts pour l'acquisition d'un logement
- tableau d'amortissement
- factures ou notes des frais d'une société spécialisée dans la mobilité au titre des prestations d'accompagnement et d'aide à l'installation du salarié dans son nouveau logement (à l'exclusion de tous frais de branchement, raccordements aux réseaux, location de véhicule, péages autoroutiers, billets de transport, frais d'hôtel, frais de déménagement...)

(1) ayant obligatoirement débouché sur la signature d'un acte authentique de vente sans condition suspensive ni faculté de dédit

## **IMPORTANT**

-----

**EN CAS D'AIDE SOLLICITÉE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 1.600 EUROS, L'ACCORD DE L'EMPLOYEUR EST OBLIGATOIREMENT COMPLÉTÉ ET JOINT (original) A LA DEMANDE (voir modèle)**

**DATER, APPROUVER ET SIGNER LA FICHE RELATIVE AUX MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE L'AIDE ET VERSEMENT DES FONDS – UN DOUBLE VOUS SERA RETOURNÉ AU MOMENT DU PAIEMENT OU DU DERNIER PAIEMENT EN CAS DE DÉCAISSEMENTS FRACTIONNÉS**

Les réponses au présent formulaire sont obligatoires, la non réponse pouvant entraîner le refus de l'aide demandée.

Loi informatique et liberté, article 27. "Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés".